

**RAPPORT N° 2024/2-09
au Bureau de la Communauté
en séance du jeudi 28 mars 2024**

OBJET

**CONSTRUCTION DE LA RESSOURCERIE DE BAGATELLE SUR LA COMMUNE DE SAINTE-SUZANNE –
AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER L'AVENANT N° 1 AUX LOTS 3 ET 9 ET L'AVENANT N° 2 AU
LOT 1 DU MARCHE DE TRAVAUX**

I - CONTEXTE

Suite à la décision des bureaux communautaires en dates des 15 septembre 2022 et 22 juin 2023, les marchés de travaux ont été attribués aux entreprises et pour les montants suivants en vue de la construction d'une ressourcerie à Bagatelle, sur la commune de Sainte-Suzanne :

LOTS	ENTREPRISES	MONTANTS EN € HT
1	RUN AMENAGEMENT DE L'EST	666 555,00 €
2	ARBRE (base ou variante, montants identiques)	387 413,82 €
3	CMOI (base)	352 350,00 €
4	ALTIS	82 007,19 €
5	SOREF	34 130,82 €
6	TDS	57 779,00 €
7	ESPACE ALU	52 724,89 €
8	SOREPLAC	46 030,00 €
9	TRAFIC	84 409,00 €
10	ENTREPRISE ANAMOUTOU	23 855,00 €
11	IXEO	74 322,93 €
12	SELF SIGNAL OI	9 787,25 €
MONTANT TOTAL		1 871 364,90 €

Pour rappel, la consultation a été lancée dans le cadre d'une procédure adaptée (MAPA) conformément à l'article R.2123-1 du code de la commande publique sur la base d'un marché alloti comme suit :

- Lot 1 - VRD/espaces verts ;
- Lot 2 - gros œuvres/revêtements durs/gestion du compte inter-entreprises, des déchets et de la surveillance et du chantier ;
- Lot 3 - charpente métallique/couverture/bardage ;
- Lot 4 - électricité ;
- Lot 5 - plomberie/sanitaires ;
- Lot 6 - cloisons sèches/faux plafonds ;
- Lot 7 - menuiseries aluminium ;
- Lot 8 - menuiseries bois ;
- Lot 9 - menuiseries métalliques ;
- Lot 10 - peinture ;
- Lot 11 - photovoltaïque ;
- Lot 12 - signalétique.

Les marchés ont été notifiés aux entreprises le 20 octobre 2022 pour l'ensemble des lots à l'exception des lots 9 et 12 qui ont été notifiés le 04 juillet 2023, la consultation ayant été relancée pour ces deux lots en raison d'un prix jugé inacceptable pour l'un et de l'absence d'offre pour l'autre.

Le délai global d'exécution des travaux était fixé à 12 mois (y compris 1 mois de période de préparation, hors période de congés légaux du bâtiment).

Suite à des modifications intervenues en cours de chantier et affectant les lots 1 « VRD/espaces verts », 6 « cloisons sèches/faux plafonds » et 8 « menuiseries bois », le bureau communautaire a validé le 02 novembre dernier les avenants correspondants visant à intégrer les adaptations et prestations complémentaires concernant ces lots pour un

Accusé de réception en préfecture
07/24974013-2024123-BC2024-1108-PP
Date de télétransmission : 04/04/2024

montant supplémentaire de 11 716,50 €, portant ainsi le montant total du marché de 1 871 364,90 € HT à 1 883 081,40 € HT et prolongeant le délai d'exécution du lot 1 de 12 jours.

Afin de parvenir au bon achèvement de certains ouvrages, de nouvelles modifications sont intervenues impactant notamment la réalisation des prestations du lot 01 « espaces verts », du lot 3 « charpente, couvertures, bardage » et du lot 9 « menuiseries métalliques ». La nouvelle répartition induite par ces modifications est la suivante :

LOT N°	Montant initial (€ HT)	Montant initial révisé (€ HT)	montant avenant 1 (€ HT)	nouveau montant marché	% augmentation / montant révisé
1	666 555,00 €	682 552,32 €	5 902,00 €	672 457,00 €	0,86%
2	387 413,82 €	381 990,03 €		387 413,82 €	
3	352 350,00 €	337 551,30 €		352 350,00 €	
4	82 007,19 €	85 205,47 €	4 686,50 €	86 693,69 €	5,50%
5	34 130,82 €	35 393,66 €		34 130,82 €	
6	57 779,00 €	65 116,93 €	228,00 €	58 007,00 €	0,35%
7	52 724,89 €	54 043,01 €		52 724,89 €	
8	46 030,00 €	49 067,98 €	900,00 €	46 930,00 €	1,83%
9	84 409,00 €	84 324,59 €		84 409,00 €	
10	23 855,00 €	24 355,96 €		23 855,00 €	
11	74 322,93 €	77 221,52 €		74 322,93 €	
12	9 787,25 €	9 738,31 €		9 787,25 €	
TOTAL	1 871 364,90 €	1 886 561,08 €	11 716,50 €	1 883 081,40 €	0,62%

Ces modifications sont justifiées comme suit :

- Lot 1 :
 - o Travaux adaptatifs et supplémentaires portant sur le traitement du revêtement bicouche et la réalisation des réseaux impliquant une incidence financière en moins-value d'un montant global de - 1 187,00 € HT ;
- Lot 3 :
 - o Travaux adaptatifs et supplémentaires portant notamment sur le sur le réseau EP impliquant une incidence financière en moins-value d'un montant global de - 4 757,76 € HT ;
- Lot 9 :
 - o Travaux adaptatifs et supplémentaires portant sur les portes impliquant une incidence financière en plus-value d'un montant global de + 1 500 € HT.

L'ensemble de ces modifications, non prévues initialement, nécessitent la passation d'un avenant n° 1 aux lots 3 et 9 et d'un avenant n° 2 au lot 1 étant précisé que ces adaptations n'impactent pas le délai de réalisation du marché.

Conformément à l'article R2194-8 du code de la commande publique, le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens qui figurent dans l'avis annexé au code de la commande publique et à 15 % du montant du marché initial pour les marchés de travaux, sans qu'il soit nécessaire de vérifier si les conditions prévues à l'article R. 2194-7 sont remplies.

Les dispositions de l'article R. 2194-4 sont applicables en cas de modification prévue au présent article, à savoir : pour le calcul du montant de la modification mentionnée à l'article R. 2194-2, l'acheteur tient compte de la mise en œuvre de la clause de variation des prix.

Selon une fiche ministérielle dédiée aux modalités de modification des contrats en cours d'exécution, « pour le calcul de ce montant, l'acheteur tient compte de la mise en œuvre de la clause de variation des prix.

II. OBJET ET JUSTIFICATIONS DES AVENANTS

Les présents avenants ont pour objet de réajuster les montants des travaux avec l'entreprise RUI pour le lot 1 « vrd/espaces verts », l'entreprise CMOI pour le lot 3 « charpente, couvertures, bardage » et l'entreprise TRAFIC pour le lot 9 « menuiseries métalliques » réalisés dans le cadre des marchés n° 22/106 et 23/70 « Construction de la

Accusé de réception en préfecture
 Date de télétransmission : 04/04/2024
 Date de réception en préfecture : 04/04/2024

ressourcerie de Bagatelle » et « Relance des lots 9 « menuiseries métalliques » et 12 « signalétique » suite à première consultation infructueuse pour la construction d'une ressourcerie à Bagatelle (commune de Sainte-Suzanne).

L'adaptation de la masse des travaux pour ces 3 lots génère une incidence financière en plus et en moins-value par rapport au montant initial des prestations faisant passer le montant total des travaux selon la répartition ci-après :

lots	Montant initial en € HT	Montant initial révisé en € HT	avenant 1	avenant 2	nouveaux montants après avenants	% incidence montants révisés
1	666 555,00 €	677 219,88 €	5 902,00 €	-1 187,00 €	671 270,00 €	0,7
2	387 413,82 €	381 990,03 €			387 413,82 €	
3	352 350,00 €	332 618,40 €	-4 757,76 €	-	347 592,24 €	-1,43
4	82 007,19 €	85 205,47 €	4 686,50 €		86 693,69 €	5,5
5	34 130,82 €	35 393,66 €			34 130,82 €	
6	57 779,00 €	65 116,93 €	228,00 €		58 007,00 €	0,35
7	52 724,89 €	54 043,01 €			52 724,89 €	
8	46 030,00 €	49 067,98 €	900,00 €		46 930,00 €	1,83
9	84 409,00 €	83 142,86 €	1 500,00 €	-	85 909,00 €	1,8
10	23 855,00 €	24 355,96 €			23 855,00 €	
11	74 322,93 €	77 221,52 €			74 322,93 €	
12	9 787,25 €	9 738,31 €			9 787,25 €	
TOTAL	1 871 364,90 €	1 875 114,01 €	8 458,74 €	-1 187,00 €	1 878 636,64 €	0,39

III. INCIDENCE FINANCIERE

L'incidence financière de chacun de ces lots par rapport au montant initial du marché actualisé, afin de tenir compte de la réalité financière du marché public à l'instant où les modifications sont envisagées est donc de 4 715,00 € HT pour le lot 1, - 4757,76 € HT pour le lot 3 et de + 1 500 € HT pour le lot 9, détaillée comme suit :

- **Lot 1 :**

- Montant initial HT des travaux : 666 555,00 €
- Montant HT des avenants n° 1 et 2 : 4 715,00 €
- Montant total du marché en € HT après passation des avenants 1 et 2 : 671 270,00 €
- TVA 8,5 % 57 057,95 €
- **Nouveau montant en € T.T.C. des travaux :728 327,95 €**

Soit, un pourcentage d'augmentation (avenants 1 et 2) :

- par rapport au marché initial non révisé : 0,71 %
- par rapport au marché initial révisé : 0.70 %

- **Lot 3 :**

- Montant initial HT des travaux : 352 350,00 €
- Montant HT de l'avenant n° 1 - 4 757,00 €
- Montant total du marché en € HT après passation de l'avenant n° 1 : 347 592,24 €
- TVA 8,5 % 29 545,34 €
- **Nouveau montant en € T.T.C. des travaux :377 137.58 €**

Soit, un pourcentage de diminution:

- par rapport au marché initial non révisé : - 1,35 %
- par rapport au marché initial révisé : - 1.43 %

Accusé de réception en préfecture
974-249740119-20240328-BC2024-2-09-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024

- **Lot 9 :**

▪ Montant initial HT des travaux :.....	84 409,00 €
▪ Montant HT de l'avenant n° 1	1 500,00 €
▪ Montant total du marché en € HT après passation de l'avenant n° 1 :.....	85 909,00 €
▪ TVA 8,5 %	7 302,26 €
▪ Nouveau montant en € T.T.C. des travaux :.....	93 211,26 €

Soit, un pourcentage d'augmentation de :

- par rapport au marché initial non révisé : 1,78 %
- par rapport au marché initial révisé : 1,80 %

En résumé, ces adaptations font passer le montant total du marché de **1 871 364,90 € HT** à **1 878 636,64 € HT** (soit + 0,39 %) après passation des avenants n° 1 et 2.

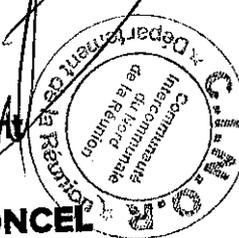
Par conséquent, je vous demande de bien vouloir :

- Approuver l'avenant n° 2 au marché de travaux de construction de la ressourcerie de Bagatelle sur la commune de Sainte-Suzanne pour le lot 1 « vrd/espaces verts, passé avec l'entreprise RUN AMENAGEMENT DE L'EST, faisant passer le montant du marché pour ce lot de 666 555,00 € HT à 671 270,00, soit une plus-value de + 0,71 % ;
- Approuver l'avenant n° 1 au marché de travaux « Relance des lots 9 « menuiseries métalliques » et « 12 « signalétique » suite à première consultation infructueuse pour la construction d'une ressourcerie à Bagatelle sur la commune de Sainte-Suzanne » pour le lot 3 « charpente, couverture, bardage » passé avec l'entreprise CMOI, faisant passer le montant des travaux pour ce lot de 352 350,00 € HT à 347 592,24 € HT, soit une moins-value de - 1,35 % ;
- Approuver l'avenant n° 1 au marché de travaux « Relance des lots 9 « menuiseries métalliques » et « 12 « signalétique » suite à première consultation infructueuse pour la construction d'une ressourcerie à Bagatelle sur la commune de Sainte-Suzanne » pour le lot 9 « menuiseries métalliques » passée avec l'entreprise TRAFIC, faisant passer le montant des travaux pour ce lot 9 de 84 409 € HT à 85 909 € HT, soit une plus-value de + 1,78 % ;
- Autoriser le Président à signer ces avenants faisant passer le montant du marché initial pour l'ensemble des lots de **1 871 364,90 € HT** à **1 878 636,64 € HT** (soit + 0,39 %)

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président
Maurice GIRONCEL

Le Président
Maurice GIRONCEL



Accusé de réception en préfecture
974-249740119-20240328-BC2024-2-09-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024

**DECISION N° 2024/2-09
du Bureau de la Communauté
en séance du 28 mars 2024**

OBJET

**CONSTRUCTION DE LA RESSOURCERIE DE BAGATELLE SUR LA COMMUNE DE SAINTE-SUZANNE –
AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER L'AVENANT N° 1 AUX LOTS 3 ET 9 ET L'AVENANT N° 2 AU
LOT 1 DU MARCHE DE TRAVAUX**

LE BUREAU DE LA COMMUNAUTE

Vu les dispositions du CGCT ;

Considérant que l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, permet à l'organe délibérant de tout EPCI d'accorder des délégations d'attributions au Bureau Communautaire ;

Considérant que dans son avis rendu le 17 décembre 2003, le Conseil d'Etat a jugé que (..) « L'article L5211-10 autorise, l'organe délibérant à déléguer librement ses attributions, au Bureau, dans toutes les matières autres que les sept qui y sont énumérées par le présent article » (Conseil d'Etat, avis, 17 déc. 2003/ n° 258.616, Préfet du Nord) ;

Considérant que le 10 juillet 2020, affaire n°2020/1-07 le Conseil Communautaire a délégué au Bureau les compétences suivantes :

1. Pour les actes visant la gestion du personnel et la gestion de la rémunération des délégués communautaires ;
2. Pour attribuer ou résilier les marchés publics et accord-cadre de Travaux, fournitures et services y compris maîtrise d'œuvre qui sont supérieurs au seuil des procédures formalisées défini par décret et pour les marchés et accords-cadres passés après procédure adaptée excédant 1 000 000 d'euros HT (y compris pour une opération de travaux, tous les lots afférents à cette opération passés en procédure adaptée sur la base des dispositions de l'article 27-III du CMP), ainsi que toute décision concernant leurs avenants.
3. Pour prendre toutes décisions concernant les remises éventuelles de pénalités contractuelles (partielles ou totales), liés aux marchés et accords-cadres pour tout type de procédure formalisée ou non ;
4. Pour les plans de financement et des demandes de subventions liées aux dossiers relatifs aux différents marchés susvisés ;
5. Pour les conventions de mandat de maîtrise d'ouvrage, les conventions Publiques d'Aménagement et les concessions d'aménagement ;
6. Pour les conventions avec EDF/GDF, France télécom, CISE, Veolia eau ;
7. Pour les conventions pour les déplacements de réseau et plus généralement toutes les conventions d'occupation du domaine public ;
8. Pour le déclassement du domaine public intercommunal concernant les matériels et mobiliers ;
9. Pour les conventions de toutes natures en relation avec le fonctionnement de la CINOR ;

Considérant par ailleurs que les affaires déléguées par le Conseil Communautaire ne figurent pas parmi les exceptions visées par les sept items de l'article L 5211-10 du CGCT ;

Considérant enfin que le Bureau Communautaire est devenu depuis 2001 du fait des délégations attribuées par le Conseil Communautaire, l'organe délibérant pour les affaires déléguées ;

Vu l'avis des Commissions ;

Sur le RAPPORT n° 2024 /2-09 du Président ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
DECIDE**

Accusé de réception en préfecture
974-249740119-20240328-BC2024-2-09-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024

ARTICLE 1

D'approuver l'avenant n° 2 au marché de travaux de construction de la ressourcerie de Bagatelle sur la commune de Sainte-Suzanne pour le lot 1 « vrd/espaces verts, passé avec l'entreprise RUN AMENAGEMENT DE L'EST, faisant passer le montant du marché pour ce lot de 666 555,00 € HT à 671 270,00, soit une plus-value de + 0,71 % ;

ARTICLE 2

D'approuver l'avenant n° 1 au marché de travaux « Relance des lots 9 « menuiseries métalliques » et « 12 « signalétique » suite à première consultation infructueuse pour la construction d'une ressourcerie à Bagatelle sur la commune de Sainte-Suzanne » pour le lot 3 « charpente, couverture, bardage » passé avec l'entreprise CMOI, faisant passer le montant des travaux pour ce lot de 352 350,00 € HT à 347 592,24 € HT, soit une moins-value de - 1,35 % ;

ARTICLE 3

D'approuver l'avenant n° 1 au marché de travaux « Relance des lots 9 « menuiseries métalliques » et « 12 « signalétique » suite à première consultation infructueuse pour la construction d'une ressourcerie à Bagatelle sur la commune de Sainte-Suzanne » pour le lot 9 « menuiseries métalliques » passée avec l'entreprise TRAFIC, faisant passer le montant des travaux pour ce lot 9 de 84 409 € HT à 85 909 € HT, soit une plus-value de + 1,78 % ;

ARTICLE 4

D'autoriser le Président à signer ces avenants faisant passer le montant du marché initial pour l'ensemble des lots de **1 871 364,90 € HT** à **1 878 636,64 € HT** (soit + 0,39 %)

Nombre de votants : 13 (dont 1 procuration)

Suffrages exprimés : 13

Vote pour : 13

Vote contre : 00

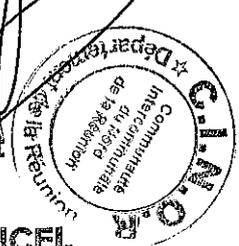
Abstention : 00

Pour extrait certifié conforme

Fait à Sainte-Clotilde 03 AVR 2024

Le Président
Maurice GIRONCEL

Le Président
Maurice GIRONCEL



Accusé de réception en préfecture
974-249740119-20240328-BC2024-2-09-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024